Titre :

Application de l'article 116 de la loi sur les nouvelles régulations économiques - Mise en oeuvre par les entreprises françaises cotées de l'obligation de publier des informations sociales et environnementales.

Auteur(s) :

HELIAS (Annick) ; LE QUENTREC (Michel) ; BARATIN (François) ; MOREAU (Roland) ; VILCHIEN (Danielle)

Organisme(s) auteur(s) :

CONSEIL GENERAL DES MINES (CGM) ; INSPECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES (IGAS) ; SERVICE D'INSPECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT (SIGE)

Source bibliographique :

Paris : Service d'inspection générale de l'environnement, 2007 .- 47 p., ann.

Résumé :

La loi n°2001-420 du 15 mai 2001 sur les régulations économiques, dite loi NRE, oblige les sociétés françaises cotées à inclure dans leur rapport annuel de gestion, des informations sur les incidences sociales et environnementales de leur activité. Cependant, cinq ans après son entrée en vigueur, elle n'est respectée que par environ la moitié des 646 entreprises concernées. Au-delà des difficultés techniques et du coût, beaucoup de sociétés et de parties prenantes mettent en avant des ambiguïtés ou des insuffisances du décret d'application. Au niveau national, l'objectif immédiat serait donc d'expliciter le décret par la rédaction d'un « mode d'emploi » et d'étendre son application à l'Etat et à ses établissements publics. Il conviendrait également de promouvoir l'utilisation des données extra-financières par les parties prenantes, notamment en regroupant les données sur un site Internet dédié et en valorisant les bonnes pratiques et de poursuivre la sensibilisation des grandes entreprises. Au niveau international, la France dont plusieurs instances sont déjà actives, devrait s'impliquer encore davantage. L'idéal serait d'aboutir à une directive communautaire; c'est dans le cadre de sa transposition dans la loi française que le dispositif NRE pourrait être amélioré.

Thèmes(s) :

ECONOMIE ; JURIDIQUE ; ENVIRONNEMENT

Domaine(s) :

DROIT ; INFORMATION-DOCUMENTATION ; ACTIVITE ECONOMIQUE

Mot(s)-clé(s) :

BOURSE ; ENTREPRISE ; REGLEMENT ; LOFT ; REGULATION ; ECONOMIE ; NORME ; INFORMATION - DOCUMENTATION - COMMUNICATION ; ENVIRONNEMENT ; SOCIETE COMMERCIALE

Descripteur(s) géographique(s) :

FRANCE

Numéro :

006256-01

Texte disponible en ligne

Titre :

Rapport sur le réseau scientifique et technique du Ministère de l'Equipement, du Tourisme et de la Mer.

Auteur(s) :

GAROT (Jean-Marc) ; DURAND (Jean) ; BARATIN (François)

Organisme(s) auteur(s) :

CONSEIL GENERAL DES PONTS ET CHAUSSEES (CGPC) ; CONSEIL GENERAL DES MINES (CGM)

Source bibliographique :

Paris: Conseil général des ponts et chaussées, 2006.- 73 p., carte, tabl.

Résumé :

La mission relève de la troisième vague des audits de réforme de l'Etat lancée en 2005. Elle porte sur les activités et les commanditaires du réseau scientifique et technique (RST) du ministère de l'équipement et plus spécifiquement sur les prestations pour tiers réalisées par les centres d'études techniques de l'équipement (CETE). La mission décrit les particularités de ces organismes dont les qualités sont reconnues par les milieux professionnels et les collectivités territoriales en soulignant deux points qui devront être traités à bref délai. Il s'agit du risque de perte de compétences en raison des nombreux départs en retraite et de la diminution des recettes des prestations pour tiers dans un environnement très concurrentiel. Les recommandations portent notamment sur la redéfinition des orientations stratégiques des CETE en privilégiant les prestations à haute valeur ajoutée et la budgétisation de leurs dépenses de fonctionnement.

Thèmes(s) :

ADMINISTRATION

Domaine(s) :

SERVICES DU MINISTERE

Mot(s)-clé(s) :

CETE ; LABORATOIRE ; TECHNIQUE ; PRESTATION DE SERVICES

Descripteur(s) géographique(s) :

FRANCE

Numéro :

004720-01

Texte disponible en ligne

Titre :

Mission d'audit de modernisation "Natura 2000".

Auteur(s) :

BADRE (Michel) ; LEJEUNE (Daniel) ; BARATIN (François)

Organisme(s) auteur(s) :

CONSEIL GENERAL DES PONTS ET CHAUSSEES (CGPC) ; INSPECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT(IGE) ; CONSEIL GENERAL DU GENIE RURAL, DES EAUX ET DES FORETS (CGGREF) ; CONSEIL GENERAL DES MINES (CGM) ; INSPECTION DES AFFAIRES SOCIALES (IGAS)

Source bibliographique :

Paris : Conseil général des ponts et chaussées, 2006.- 50 p. , ann.

Résumé :

Le rapport relève de la première vague d'audits de réforme de l'Etat mis en place en 2005. Il porte sur la mise en place du réseau de sites, dit «réseau Natura 2000», destiné à améliorer la biodiversité en application des directives européennes 79/409/CEE «oiseaux» et 92/43/CEE «habitat-faune-flore». Au moment de l'audit, la France enregistrait un retard important dans la désignation des sites aussi l'enjeu était-il de réduire les risques de pénalités pour non respect de la procédure. Le rapport examine la problématique, les objectifs et les risques encourus pour chacun des 11 processus ou sous-processus identifiés et en déduit des préconisations. Les priorités concernent, en premier, la désignation des sites du réseau, puis le dispositif de conditionnalité des aides à la production agricole, la budgétisation des mesures de conservation et l'évaluation de l'état des habitats et espèces en 2007. Enfin, dans une vision plus prospective, le rapport suggère d'engager une réflexion sur l'intégration de la dynamique d'évolution des espèces et habitats, notamment sous l'effet des changements climatiques.

Thèmes(s) :

ENVIRONNEMENT ; RURAL

Domaine(s) :

AGRICULTURE ; ECOLOGIE ; PAYSAGE ; SITE ; POLLUTION ; ZONE RURALE ; DROIT

Mot(s)-clé(s) :

ECOLOGIE APPLIQUEE ; FLORE ; BIOTOPE ; ESPACE VERT ; PAYSAGE ;

PAYSAGE RURAL ; PROTECTION DE LA NATURE ; RESERVE BIOLOGIQUE ; LEGISLATION ; ESPECE PROTEGEE

Descripteur(s) géographique(s) :

FRANCE

Numéro :

2005-0431-01

Texte disponible en ligne